

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 42

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. ERIC LE DISSES

OBJET

Ports départementaux - Soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports - 2ème répartition 2016 - Associations Les Amis des Marins - A.C.B.T. - Base Nautique de St-Chamas

**DGAED Direction des Transports et des Ports
Ports et Dessertes Maritimes
04.13.31.02.09**

PRESENTATION

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a voté des crédits pour un programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2016, dont un volet est consacré au soutien d'activités d'animation et de promotion des ports.

Le Département accorde son soutien aux organismes maritimes essentiels à la convivialité et à la vie des ports. Le développement du sentiment d'appartenance à l'entité portuaire, le maintien et la valorisation des spécificités culturelles sont parmi les objectifs recherchés.

Dans ce cadre, je soumetts à votre approbation la demande de subvention présentée par les associations "Amis des Marins", « l'Association Cassidaine des Bateaux de Tradition » et l'Association « Base Nautique de St-Chamas ».

LES AMIS DES MARINS

Asso-POR 66

Conformément à une longue tradition maritime, l'accueil des marins en escale, la mise à leur disposition de moyens et services font partie des obligations des Autorités du port dans lequel le navire fait escale.

L'Etat, dans chaque Grand Port Maritime, anime une « Commission de bien être des gens de mer ». Pour celle du Grand Port Maritime de Marseille, le Département a nommé son représentant par délibération n° 11 du 16 avril 2015, Monsieur Eric LE DISSES.

Deux associations assurent l'essentiel de l'accueil des marins sur les sites du Grand Port Maritime de Marseille : l'AMAM (Association Marseillaise d'Accueil des Marins), pour les bassins Est et les « **Amis des Marins** », pour les bassins ouest. Elles viennent de signer avec le GPMM, une « Charte relative au bien être de gens de mer ». Cette charte est nationale et est signée par tous les Grands Ports Maritimes. Si, au terme de cette charte, le GPMM s'engage à mobiliser ses moyens en vue de participer à la pérennité de cette tradition, bien d'autres moyens sont à rechercher auprès des armateurs, des marins, de l'Etat et des collectivités locales.

Est ainsi présentée la demande de subvention en fonctionnement général des Amis des Marins.

Son action : à partir de ses deux sites (Port de Bouc et le Terminal à conteneurs de Port-Saint-Louis) la structure apporte son soutien aux marins de plus de 30 nationalités et effectue des missions d'accueil, de conseils, de services. Les six salariés et de nombreux bénévoles offrent aux marins en escale une qualité de service : accueil dans les foyers ouverts sept jours sur sept (connexion Internet, wifi, boutiques, restauration ...), visites à bord des bateaux, visite aux hospitalisés, aide aux marins abandonnés, mise à disposition de 2 bus pour le transport.

Elle souhaite développer son action auprès des marins sur les nouveaux terminaux conteneurs : en effet beaucoup n'ont pas accès au foyer au môle Graveleau à cause des règles internationales de sécurité et de la rigueur des opérateurs.

Cette association a obtenu une nomination de «Seafarers Center» en 2011 attribuée par le Centre International pour le bien être des marins, des autorités et des professions portuaires.

Budget prévisionnel (459 310 euros) :

Autofinancement (vente de produits et services) : 272 000 euros
GPMM : 25 000 euros
Fonds privés (armateurs, dons) : 34 300 euros
Diverses collectivités : 136 000 euros, dont 12 000 euros demandés au Département et 75 000 euros à la Région.

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit du Département.

Afin de permettre à cette association de poursuivre ses actions sociales auprès des marins du monde entier en escale sur les bassins Est du GPMM, je vous propose de lui allouer une subvention de **10 000 euros** (à l'identique de la subvention attribuée en 2015, en 2014, et 2013).

ASSOCIATION CASSIDAINE DES BATEAUX DE TRADITION (ACBT)

Asso-POR-00060

L'association Cassidaine des Bateaux de Tradition (ACBT) depuis sa création en 2006, contribue à assurer la pérennité et la sauvegarde des barques marseillaises et autres bateaux de tradition (92 adhérents en 2015). Elle sensibilise le grand public à ce patrimoine flottant.

L'ACBT demande au Département une subvention pour son fonctionnement pour 2016 :

Plan de financement (9350 euros):

- CD13 : 6 000 euros (fonct. + manifestations)
- Ville : 900 euros
- Autofinancement : 2 450 euros.

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit du Conseil Départemental.

Afin de soutenir cette association dans ses actions, je vous propose de lui attribuer une subvention de **2 500 euros** (*pas de subvention de fonctionnement accordée en 2015 - 2014 : 3 000 euros - 2013 : 3 000 euros*).

BASE NAUTIQUE DE SAINT CHAMAS

Por-000065

Association Loi 1901, créée en 1988, la Base Nautique de Saint-Chamas est implantée sur le port départemental du Pertuis. Elle compte environ 75 adhérents.

Cette association gère un centre d'hébergement pour une vingtaine de sportifs amateurs et la section voile propose diverses activités nautiques sur l'Etang de Berre : dériveurs, kayaks, voiliers. Elle a une forte activité à caractère social et accueille des handicapés, jeunes en réinsertion, centres aérés, comités d'entreprise.

L'Association « Base Nautique de Saint-Chamas » organise divers stages et sollicite une subvention pour renouveler les matelas et oreillers du centre (23). La dépense envisagée est de 2 481,24 € TTC.

Fonds propres :	481 €
Conseil Départemental :	2 000 €
Total :	2 481 €

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit du Département.

Afin de permettre à la Base Nautique de Saint-Chamas de recevoir dans les meilleures conditions possibles les stagiaires d'horizons divers, je vous propose de lui allouer une subvention de 2 000 euros (subv. fonctionnement de 1 500 € en 2014).

INCIDENCE FINANCIERE

La dépense totale correspondante, soit 14 500 euros, sera imputée de la façon suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10295	1001020	Soutien aux activités d'animation et de promotion des ports	65-94-6574	14 500

PROPOSITION

Je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi des subventions suivantes :

- 10 000 euros pour l'association « Les Amis des Marins » ;
- 2 500 euros à l'Association Cassidaine des Bateaux de Tradition (ACBT) ;
- 2 000 euros à l'Association « Base Nautique de St-Chamas ».

En cas de décision favorable, il conviendra de m'autoriser à signer, avec les bénéficiaires concernés, les conventions établies d'après le modèle approuvé par la Commission Permanente du 27 juin 2014.

Au bénéfice de ces précisions, vous voudrez bien prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

